



Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Procès-verbal de la réunion du CA du 26 février 2019

approuvé

Présents :

| | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Anne Marie Balthasart</i> | <i>Aînés ECOLO</i> |
| <i>Arlette Crapez Nisot</i> | <i>Aînés du cdH</i> |
| <i>Christiane Ophals</i> | <i>Enéo</i> |
| <i>François Verhulst</i> | <i>Courants d'âges</i> |
| <i>Henri Lurkin</i> | <i>C2S</i> |
| <i>Michel Habran</i> | <i>Aînés du MOC</i> |
| <i>Raymond Hoens</i> | <i>FGTB Seniors</i> |
| <i>Sylvain Etchegaray</i> | <i>Ligue Libérale des Pensionnés</i> |

Excusés :

| | |
|--------------------------------|--|
| | <i>AFUTAB</i> |
| <i>Anne Jaumotte</i> | <i>Aînés ECOLO</i> |
| <i>Cécile Lemaire</i> | <i>Senoah</i> |
| <i>Corinne Rosier</i> | <i>Ligue Libérale des Pensionnés</i> |
| <i>Maité Frérotte</i> | <i>Espace Seniors</i> |
| <i>Gaëlle Gallet</i> | <i>Senoah</i> |
| <i>Jacques Maesschalck</i> | <i>Aînés du cdH</i> |
| <i>Jean-Marie Amand</i> | <i>C2S</i> |
| <i>Jeannine Martin</i> | <i>Aînés du MOC</i> |
| <i>Louise-Marie Vandenhove</i> | <i>Fédération indépendante des Seniors</i> |
| <i>Patrick Feltesse</i> | <i>Aînés du MOC</i> |
| <i>Philippe Andrienne</i> | <i>Enéo</i> |

Absents :

Invitée :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

Les Administrateurs présents acceptent la modification de l'ordre du jour en son point 6.a., celui-ci étant « Colloque 'Lieux de Vie des Seniors' » et non pas « Colloque 'Santé des Seniors' ».

1. Approbation du PV du 18 décembre 2018

Le PV du 18 décembre 2018 est approuvé sans modification.

2. Courriers et Contacts :

Courriers / mails :

1. **F.I.S. :** la Fédération Indépendante des Seniors a bien reçu le courrier de la CAS demandant la nomination d'un représentant suppléant. Un appel à candidature va être lancé au sein de la F.I.S. pour trouver un volontaire qui pourra remplacer Louise Marie VANDENHOVE en cas d'absence de cette dernière.
2. **Mr Escole :** lors du Bureau de janvier, il avait été demandé à ce qu'un mail soit adressé à Monsieur Anthony ESCOLE, créateur du site de la CAS, afin de prévoir les mesures nécessaires au respect de la RGPD sur le site de la CAS. Celui-ci soumettra prochainement un devis pour effectuer les modifications utiles et d'autres petites améliorations.
3. **FGTB-Seniors - Mr Norbert KNAEPEN :** Monsieur Norbert KNAEPEN, représentant suppléant de la FGTB Seniors annonce sa démission du CA et de l'AG de la CAS. Un courrier sera prochainement adressé à la FGTB afin de désigner un représentant suppléant.
4. **CCCA d'Ans :** La responsable du Service Seniors de la ville d'Ans signale que la liste des membres du CCCA d'Ans n'est plus à jour sur notre site dans la mesure où celui-ci a terminé sa législature en 2018 et qu'il n'entre pas dans les intentions de la ville de mettre en place un nouveau CCCA. La ville d'Ans préfère dorénavant s'en tenir à des rencontres ponctuelles avec différents groupements de seniors de notre commune et/ou des seniors de manière individuelle.
5. **FWB :** Madame HUBERT, Directrice du Service Éducation Permanente de la FWB, a adressé un courrier avec le nouveau décret reconnaissant la CAS en sa qualité de Commission des Seniors. Celui-ci n'est valable que du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Le courrier et le nouveau décret est joint au présent rapport. Compte tenu des griefs qui y sont faits, les membres de la CAS doivent pouvoir reprendre chacun d'eux afin de prouver que la CAS respecte bien ses missions dans la mesure de ses possibilités, notamment financièrement. Une rencontre avec Madame GREOLI pourrait être envisagée -rapidement vu les élections prochaines-, afin de pouvoir défendre les travaux et l'utilité de la CAS. Par ailleurs, le courrier précise que le rapport d'activités 2018 et un nouveau plan d'action doivent être envoyés pour le 30 juin 2019, or, le rapport d'activités 2018 doit être adressé avec le comptes 2018 le 1^{er} avril 2018 au plus tard. Compte tenu de ce problème de date, un courrier sera envoyé à Madame BIDAULT, gestionnaire de notre dossier à la FWB afin d'avoir confirmation de la date définitive de remise du rapport d'activités 2018. En tout état de cause, le rapport doit être revu à la lumière des griefs repris dans le nouveau décret, ainsi que le plan d'action 2020-2021.

Compte tenu de ces remarques, Anne Marie BALTHASART suggère la mise en place des travaux suivants :

- **Que la CAS remette un avis d’initiative sur base du contenu des colloques des Assises des Seniors.**
- **Que la CAS remette un avis d’initiative sur base des programmes électoraux des différents partis. Un groupe de travail devra se réunir pour ce faire.**

Contacts :

1. **Espace Seniors :** Maïté FREROTTE, Secrétaire Générale d’Espace Seniors a pris contact avec la secrétaire administrative de la CAS pour signaler la reprise du mandat d’Isabelle CAPIAUX. Elle ne peut être présente à la réunion de ce jour, mais s’organisera pour les prochaines réunions.
2. **Maison des Aînés de Charleroi :** Monsieur Robert VAN HECKE, chargé de la Maison des Aînés de Charleroi, demande s’il est possible de mettre à disposition d’autres brochures CAS (mobilité, citoyenneté, assises 2017 et 2018, celles-ci connaissant un grand succès. Un rendez-vous sera fixé avec celui-ci afin qu’il passe prendre de nouvelles brochures.
3. **CCCA de Braine-l’Alleud :** suite à la réception de la lettre des recommandations CAS, le Directeur Général de la commune de Braine-l’Alleud souhaite reprendre en main le CCCA de sa commune et lancer un appel à la participation des seniors de sa ville à titre personnel. Il entre dans ses intentions de demander à François VERHULST de revenir faire une nouvelle présentation « CCCA » dès la mise en place du prochain CCCA.
4. **Aînés du MOC :** un responsable des Aînés du MOC a sollicité l’intervention d’un représentant de la CAS lors une journée autour des CCCA, notamment quant à l’origine de la circulaire wallonne et de l’ordonnance bruxelloise. Compte tenu de son ancienneté au sein de la CAS et de sa participation aux études CCCA, Arlette a assuré l’intervention de la CAS en date du 11 février 2019.
5. **CCCA d’Hastière :** suite à la réception de la lettre des recommandations CAS, un membre du CCCA d’Hastière a pris contact avec Henri LURKIN pour une intervention future de la CAS.
6. **CCCA de Liège :** Henri LURKIN, membre du CCCA de Liège a émis la proposition suivante : « la possibilité que chaque CCCA fasse une interpellation citoyenne au Conseil Communal afin d’expliquer la lettre de recommandations de la CAS ».

3. Comptes 2018

La secrétaire administrative signale que le bilan annexé à l’ordre du jour de la présente réunion n’est plus d’actualité. Elle distribue le bilan définitif validé par les vérificateurs aux comptes. (Joint au présent rapport)

Pour rappel, la rencontre avec les vérificateurs aux comptes initialement prévue le 13 février 2019 a été reportée au 20 février 2019 compte tenu de la grève nationale. Suite à cette rencontre, deux rectifications ont été apportées ainsi qu'un rééquilibrage afin d'anticiper au mieux l'éventuel remboursement du trop perçu pour l'année 2018 à la FWB.

Au 31 décembre 2018, la CAS affiche une perte de 591,53€ et un solde en banque de 23.985,42€ (dont subside FWB de 18.700€ et subside ponctuel de Mme SIMONIS de 2.550€ à valoir sur les Assises des Seniors 2019).

Concernant les cotisations des membres, Entr'Agés et Écolo sont encore redevables de 75€, le premier pour la cotisation 2018 et le second pour l'année 2017, s'agissant pour ce dernier d'une erreur de la secrétaire lors de l'envoi de l'appel à cotisation 2018. AFUTAB, a payé la cotisation de 75€ pour l'année 2018 et sa versé 50€ supplémentaire, pensant peut-être n'avoir pas payé leur cotisation précédente. Ce montant sera déduit de leur cotisation 2019.

Le CA approuve les comptes 2018.

4. Budget 2019

Le budget 2019 avait été présenté au Bureau lors de la réunion du 22 janvier 2019.

François VERHULST demande ce qui explique la perte de 9.047€ annoncée dans le budget 2018 et la perte réelle de 591,53€ dans les comptes 2018.

Le budget 2018 a été fait sur base des fonds propres de la CAS, subside annuel de la FWB compris. Or, dans la réalité, nous avons bénéficié d'un subside de 5.082,71€ par l'Agence du Numérique pour le Colloque de mars 2018 ainsi qu'un subside de 2.550,00€ de la part de Madame SIMONIS. L'écart entre le budget et la réalité est donc justifié.

Le budget 2019 est approuvé par le CA

5. Rapport d'activités 2018 :

Le rapport d'activités ayant été envoyé avec l'ordre du jour du présent CA, les membres en ont déjà pris connaissance.

Les erreurs suivantes sont à corriger :

- Page 7 : « pallier à ... »
- Page 9 - annexes : « lettre de recommandations CAS (...) des élus communaux »

De manière plus générale, François VERHUSLT signale qu'il est dommage que la participation active de la CAS au projet WADA ne fasse l'objet que d'un ou deux lignes dans le rapport. François va préparer un écrit développant plus le projet et la participation de la CAS afin de l'insérer dans le rapport.

Comme signalé précédemment, il y a une difficulté quant à la date de remise dudit rapport : dans le courrier de la FWB du 15 octobre 2018, le rapport d'activités 2018 doit être remis au plus tard le 1^{er} avril 2019 avec les comptes 2018 et autres documents précisés dans le courrier (joint en annexe). Or, dans le courrier daté du 15 février 2019 de la FWB reprenant la nouvelle reconnaissance de la CAS pour 1 an, le rapport d'activités 2018 doit être rendu pour le 30 juin 2019 au plus tard.

La secrétaire administrative est chargée d'adresser une demande écrite de confirmation de la date définitive de remise du rapport à Madame BIDAULT.

Si le rapport d'activités 2018 doit être rendu le 30 juin 2019, celui-ci devra complètement être revu afin de coller au mieux aux attentes de la FWB.

Si le rapport d'activités 2018 doit être rendu le 1^{er} avril 2019, alors le rapport d'activités 2018 présenté ce jour sera soumis sous réserve de l'ajout d'informations quant au projet WADA qui sera envoyé par François VERHULST.

Le rapport d'activités 2018 est approuvé seulement si celui-ci doit être rendu pour le 1er avril 2019 au plus tard et sous réserve de l'ajout de l'implication de la CAS dans le projet WADA.

6. Assises des Seniors

a. Colloque « Lieux de Vie des Seniors » :

Pour rappel, (extrait du PV du 18 décembre 2018) :

« Le Colloque se tiendra le jeudi 4 avril 2019 toute la journée (9h - 16h30) à Créagora (Bouge).

(...)

 *Déroulement : la matinée serait réservée à des ateliers sur 4 thèmes :*

- Créer son habitat ensemble,*
- Solidarité de quartier,*
- Approche des maisons de repos,*
- Rester chez soi.*

L'après-midi sera réservée aux conférences et débats.

 *Public : comme le thème intéresse beaucoup de monde, ils estiment qu'il fallait prévoir environ 150 personnes. C'est ambitieux mais cela leur semble réaliste, surtout si la promotion est large et bien faite.*

 *Lieu : compte tenu de l'organisation des ateliers le matin et de la mise à disposition de stands notamment pour la présentation des*

associations impliquées (Senoah, Infor Homes Bxl, 1 toit 2 âges, Abbeyfield, Enéo, etc.), il a été choisi « Créagora », un nouveau lieu bien adapté pour ce genre d'exercice, accessible en transports en commun via la gare de Namur et accessible par la route avec un grand parking.

 ***Budget** : Creagora n'est pas pour rien et la location d'une grande salle et de petites salles pour les ateliers revient à 1.109,00€. Si la CAS ne peut pas assumer ce coût, ils tenteront de trouver du sponsoring.*

 ***Catering** : un lunch de midi assez simple est prévu et une participation modeste mais suffisante pour couvrir ces frais (15€) sera demandée aux inscrits. Demander une participation marque aussi l'intérêt des inscrits pour le sujet et leur engagement.*

 ***Intervenants** : Monsieur Philippe DEFEYT pourrait intervenir en fonction des ses disponibilités, mais les autres intervenants sont encore en discussion. »*

Après discussion, les remarques suivantes sont faites :

- **Le lieu du colloque** : il avait été signalé, lors du lancement des Assises que les salles devaient être prioritairement provinciales ou communales, afin de limiter les coûts et par soucis de neutralité. Or, dans le présent cas, CREAGORA appartient aux mutualités chrétiennes dont Enéo fait partie. Le CA regrette cet abandon de neutralité.
- **Le partenariat** : le projet des Assises des Seniors est un projet CAS, ce qui englobe, par définition, ses membres. Senoah et Enéo étant des membres de la CAS, il n'y a pas lieu de les citer en tant que partenaires ou collaborateurs.
- **Le coût de participation** : lors du CA du 18 décembre une participation aux inscrits de 15€ avait été sollicitée pour couvrir les frais de catering. Ce montant avait déjà été jugé potentiellement dissuasif. Le CA espère que ce tarif ne sera pas dissuasif pour les aînés qui désireraient venir.
- **La gestion des inscriptions** : l'inscription se ferait par mail et par envoi postal, outre le versement sur le compte de la CAS des frais d'inscription. Cela engendrera une charge de travail non négligeable pour les deux employées de la CAS, outre l'encodage comptable qui en résultera.
- **L'horaire du colloque** : compte tenu des conditions du billet de train « seniors » quant aux heures de validité de celui-ci, débiter le colloque à 9h risque de freiner certains seniors contraints, d'une part, de payer le plein tarif pour le trajet et d'autre part, de prendre le train très tôt.

Les présentes remarques sont évidemment faites à titre informatif. Le responsable du colloque a toute latitude quant à l'organisation de ce colloque auquel le CA souhaite, bien sûr, la plus grande réussite.

b. Colloque « Citoyenneté des Seniors » :

Lors de la réunion du Bureau du 22 janvier dernier, Arlette CRAPEZ-NISOT avait informé les membres du Bureau qu'elle avait enfin réussi à obtenir le calendrier du Parlement de la FWB, lequel n'était toujours pas publié sur leur site.

Plusieurs dates avaient été sélectionnées et une demande devait être adressée au Parlement de la FWB afin d'obtenir une salle, avec café d'accueil et drink de clôture.

La décision devait être prise ce jour. Arlette nous transmettra la décision dès réception afin que tous les membres de la CAS puissent bloquer la date et que les intervenants puissent également être contactés.

Le colloque se déroulera de 13h à 17h courant mai 2019 et une conférence de presse sera également prévue. L'un des points abordés sera « les moyens de citoyenneté des seniors déjà existants » afin de les remettre en lumière (CCCA, CCFA,...)

Les intervenants proposés sont Monsieur Serge GUERIN, sociologue français spécialisé dans le vieillissement et Monsieur Stéphane ADAM Docteur en sociologie à l'ULiège.

Anne Marie BALTHASART signale l'importance de ce dernier colloque et la nécessité que tous les membres de la CAS soient présents.

Par ailleurs, compte tenu du succès et du contenu de la brochure citoyenneté de 2015, il serait utile d'en commander de nouvelles, après actualisation de son contenu. La secrétaire administrative est en charge de demander un devis à Jean-François MOULIN.

7. Divers :

- *Focus Group SNCB* : François VERHULST a représenté la CAS lors du « Focus Group 65+ » organisé par la SNCB en date du 19 février 2019. Lors de celui-ci, les seniors et représentants des seniors présents ont de nouveau signalé les problèmes suivants :
 - La limite des heures du billet seniors,
 - La problématique des terminaux (mauvaise visibilité au soleil, difficultés des touches tactiles, ...).

Les représentants de la SNCB ont acquiescé, mais sans avoir l'intention d'y remédier ou de faire quoi que ce soit pour ces points ;

- WADA : une réunion de synthèse WADA a eu lieu et François VERHULST y a représenté la CAS. Lors de celle-ci, il a été décidé d'élargir le projet WADA à d'autres communes. Le rapport sera envoyé prochainement par celui-ci.

Les membres de la CAS signalent qu'il est dommage que WADA et VADA soient deux projets différents alors qu'ils ont le même but et qu'ils pourraient n'en former qu'un seul.

François rappelle que pour VADA, c'est la commune qui met en place les mesures nécessaires pour entrer dans les conditions VADA et dont l'outil de base est la participation citoyenne, alors que pour WADA, c'est un soutien méthodologique pour les communes sélectionnées.

Il s'agit en effet du même projet mais l'un commençant par le bas de la pyramide (les citoyens et la commune) et l'autre commençant par le haut (la région, les provinces)

Annexes :

- PV du 18 décembre 2018 approuvé
- Bilan 2018 - approuvé
- Budget 2019 - approuvé
- Rapport d'activités 2018 - approuvé sous réserve
- Courrier de la FWB - reconnaissance 2019
- Courrier de la FWB - octobre 2018